



Commune de  
Villorsonnens

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE ORDINAIRE  
DU 20 AVRIL 2021, A 20H00  
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence :	Michel Phillot, Syndic
Ouverture de l'assemblée :	20h00
Participation :	118 citoyens actifs
Excusés	Mme Elise Dan Glauser, Conseillère communale, MM. Pierre-Alain Berset et Rafaël Serna de la Commission financière
Scrutateurs :	Christian Piller et Paul Yerly

L'assemblée a été convoquée par

- la parution dans la Feuille Officielle n° 13 du 2 avril 2021
- le bulletin communal n° 53
- l'affichage aux piliers publics
- le site internet

La convocation ne suscite aucune remarque.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, la séance est enregistrée.

M. Phillot, Syndic, ouvre l'assemblée en saluant les citoyennes et citoyens présents.

M. le Syndic donne lecture du tractanda.

### **TRACTANDA**

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 janvier 2021. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal ou sur le site internet : [www.villorsonnens.ch](http://www.villorsonnens.ch)
2. Comptes 2020
  - 2.1 Présentation des comptes
  - 2.2 Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision
  - 2.3 Approbation
3. Investissement : financement et rapport de la Commission financière  
Zone inondable à Villargiroud : crédit d'études (mise en conformité du PAL)
4. Droit d'eau en faveur de l'article 250 RF
5. Café du Cheval-Blanc : présentation du projet de rénovation
6. Règlement communal relatif aux critères d'attribution des parchets communaux : modifications
7. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale ont été mis à disposition sur le site internet [www.villorsonnens.com](http://www.villorsonnens.com) et à l'administration communale durant les heures d'ouverture.

L'ordre du jour est accepté. L'assemblée est déclarée ouverte par M. le Syndic.

## **1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 janvier 2021.**

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était consultable au bureau communal ou sur le site internet : [www.villorsonnens.ch](http://www.villorsonnens.ch)

A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé par vote à main levée, 2 abstentions.

## **2. Comptes 2020**

### **2.1 Présentation des comptes**

Mme Liechti passe en revue les comptes 2020.

0. **Administration** : par rapport au budget, les charges sont moins élevées (-CHF 48'000.00) ; du fait que les frais informatiques du programme MCH2 sont reportés, l'installation est prévue en 2021.
1. **Ordre public** : les exercices ont été moins nombreux en raison du covid, et donc moins de solde(s) à verser au corps des pompiers. Par ailleurs, la commune de Gibloux a remboursé sa dette et ne paie donc plus de loyer.
2. **Enseignement et formation** : la diminution des charges de CHF 36'000.00 provient du versement de la ristourne des comptes 2019 du CO. Pour l'AES, en globalité, les comptes sont équilibrés. Mme Liechti relève le versement d'indemnités de l'assurance-maladie suite à un arrêt de longue durée d'une employée. Et forcément, en raison du covid, l'AES a également subi un ralentissement, les heures à facturer ont diminuées.
3. **Culture et loisirs** : dans cette rubrique également, les chiffres ont pâti du covid, tant au niveau des locations à encaisser ou de la refacturation des cours de badminton. Les frais d'utilisation de la halle ont nettement diminué.
4. **Affaires sociales** : il y a un dépassement de CHF 12'000.00 dans le compte de participation aux institutions spécialisées pour personnes handicapées.
5. **Transport et communication** : globalement, il y a CHF 50'000.00 de charges en moins que prévu. On peut relever près de CHF 28'000.00 en moins dans le salage des routes. Et toujours en raison du covid, les ventes des abonnements CFF ont été amoindries.
7. **Protection et aménagement de l'environnement**  
Approvisionnement en eau : un prélèvement sur la réserve de CHF 5'417.90 a été opéré pour équilibrer cette rubrique.  
Protection des eaux : une réserve plus conséquente a pu être réalisée. Ceci provient du report de taxes de raccordement en plus, des taxes d'utilisation dans le compte de fonctionnement, soit CHF 294'254.95 au lieu des CHF 176'000.00 mis au budget.

#### 9. Finances et impôts :

Impôts : en totalité, les produits affichent CHF 120'000.00 de plus que budgétisé. Mme Liechti relève que le compte pertes sur débiteurs affiche un produit du fait de la récupération de plusieurs gros montants. Les rentrées fiscales ont été bonnes.

Parchets-Montagne : un montant a été consenti pour l'intégration des données des parchets communaux dans le programme CoMMaP.

Autres postes :

Amortissements supplémentaires : les CHF 465'929.70 se rapportent à divers investissements tels que le site internet, les frais de réaffectation des anciennes écoles, le columbarium.

Provision assainissement de la caisse de pension du canton : CHF 100'000.00 y ont été attribué.

Recette extraordinaire : provient du remboursement de Gibloux pour le local de pompiers.

Le résultat des comptes 2020 se solde par un excédent de produits de CHF 21'187.20.

Répondant à la question de Mme Rey, Mme Liechti informe que les montants de la rubriques Culture et loisirs sont une participation des cours au Conservatoire et au sport.

Investissements : Mme Liechti récapitule les montants investis et dont certains ont donc été amortis directement (cf. plus haut, liste non exhaustive).

Bilan : Mme Liechti passe en revue les chiffres principaux des montants aux actifs et passifs.

### 2.2 Prise de position de la Commission financière sur le rapport de l'organe de révision

Pascal Berset, Président, informe que la Commission Financière s'est entretenue avec M. le Syndic, Mme Liechti, Conseillère communale, Mme Phillot, boursière communale, ainsi qu'avec M. Sottaz de la Fiduciaire Fiducum, le 23 mars 2021.

Compte tenu des renseignements donnés et des documents fournis, ainsi que du rapport de l'organe de révision Fiducum du 3 mars 2021, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2020.

M. Pascal Berset remercie le personnel administratif ainsi que la caissière, les Conseillers communaux qui ont œuvré durant cette législature, tout le personnel qui a consacré du temps aux tâches communales.

### 2.3 Approbation

Par vote à main levée, l'assemblée accepte les comptes 2020, 1 abstention.

### 3. Investissement : financement et rapport de la Commission financière Zone inondable à Villargiroud : crédit d'études (mise en conformité du PAL)

En vue de la mise en conformité du PAL, le Conseil communal, explique M. le Syndic, a décidé de présenter ce crédit d'études pour cette zone inondable à Villargiroud. Soucieux de prendre des mesures sur le secteur afin de diminuer le danger d'inondation, il souhaite l'avis de bureaux d'ingénieurs et cette étude nécessite une demande de crédit.

M. Charles Phillot se souvient de caves inondées, c'était il y a plus de 10 ans. Dans un premier temps, il suggère de demander aux employés communaux de nettoyer le long du ruisseau (branches coupées à enlever) et de vider l'écluse, régulièrement.

Le Conseil communal prend note.

M. Dominique Perritaz, en tant que membre de la Commission d'urbanisme, ne se souvient pas d'avoir traité ce sujet en séance. L'investissement risque d'être assez important pour la mise en conformité. Ne faudrait-il pas pondérer ?

M. Phillot suggère d'attendre d'avoir les prix pour discuter.

M. Patterson a eu séance avec le service cantonal des lacs et cours d'eau et la Préfecture. Pour terminer le PAL, cette procédure est nécessaire pour cette zone située en zone constructible.

A la question de M. Jean Bertschi, M. Phillot confirme que le secteur est inscrit en zone inondable dans le PAL. L'étude déterminera quels travaux entreprendre pour régulariser cette zone.

Pour la Commission financière, M. Pascal Berset, cite que l'investissement basé sur les documents et justificatifs est supportable par la commune et le mode de financement judicieux. Il propose d'accepter ce crédit d'étude.

M. Phillot, Syndic, s'est récusé lors du vote de cet objet.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte l'investissement pour ce crédit d'étude d'un montant de CHF 15'000.00, 2 abstentions.

#### **4. Droit d'eau en faveur de l'article 250 RF**

Mme Dévaud relate la demande de Mme Catherine Dougoud-Chenaux, il s'agit de formaliser un droit d'eau existant en faveur de la parcelle 250 RF. Une Convention sera signée entre les parties. Les frais d'entretien seront partagés à part équitable, les frais de notaire seront à charge de la requérante.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte la servitude qui sera finalisée par une convention à inscrire au Registre foncier.

#### **5. Café du Cheval-Blanc : présentation du projet de rénovation**

M. Phillot informe du résultat du crédit d'études, attribué à M. Freddy Panchaud, lequel a également calculé les CFC. Le dossier élaboré est assez conséquent, il donnera les informations les plus importants ; le prochain Conseil communal donnera tous les détails lors de la présentation du budget d'investissement.

Au beamer, il montre les photos du bâtiment, puis donne lecture de diverses informations de M. Panchaud. Celui-ci a eu contact avec différents services cantonaux, essentiellement le Service des biens culturels, car le bâtiment est protégé. Toute la structure doit être conservée en l'état, l'escalier intérieur aussi. L'isolation se fera dans la structure interne du bâtiment.

Il donne le programme de l'occupation du sous-sol, du rez-de-chaussée, de l'étage, des combles ainsi que des aménagements extérieurs.

L'estimation globale des coûts se situe entre CHF 2'760'000 et CHF 3'760'000.

M. Chassot trouve qu'il s'agit d'un beau projet, la commune se doit de garder un restaurant.

M. Jean Bertschi est satisfait du Conseil communal et de l'étude proposée mais il demande si une évaluation des besoins a été faite et un architecte a été choisi. A titre personnel, il souhaite également que la commune conserve ce bâtiment.

M. le Syndic rappelle que M. Panchaud a été mandaté uniquement pour un crédit d'études suite à un appel à plusieurs architectes. Si l'assemblée donne son accord à l'investissement, il faudra trouver un architecte. Pour l'instant, aucun calendrier n'a été établi et personne n'a été cherché remplacer les actuels tenanciers. Le prochain Conseil communal sera chargé d'établir un calendrier.

M. Christian Chassot ne voit pas la nécessité de faire 2 appartements dans un établissement public. Par ailleurs, il suggère d'aligner les WC dans les étages et de revoir l'emplacement des places de parc.

M. Phillot note qu'il faudra peut-être réfléchir à d'autres alternatives pour les places de parc.

Mme Rey trouve que le projet est beau et demande si une estimation, une étude chiffrée a été faite pour l'amortissement, ou la rentabilité.

M. le Syndic répond négativement, mais en convient, il faudra effectuer des calculs.

Mme Valloton questionne sur le 1<sup>er</sup> étage car les surfaces sont assez vastes. Elle demande à quoi serviraient les salles car il n'y a aucune demande en la matière.

M. Phillot rappelle d'une remarque d'un citoyen lors d'une assemblée ; il avait prévu de mettre des appartements au 1<sup>er</sup> étage et dans les combles. Donc, la proposition est de faire 2 salles au 1<sup>er</sup> étage.

Mme Page se réjouit de pouvoir partager des repas de à l'étage dans l'une ou l'autre salle.

Toutes les remarques sont les bienvenues, à transmettre à l'administration où le dossier complet peut être consulté.

## **6. Règlement communal relatif aux critères d'attribution des parchets communaux : modifications**

Mme Dévaud présente la précision sous l'article 3 c) : Le candidat et son **exploitation agricole** doivent avoir leur domicile légal et fiscal dans la commune. Elle note que les articles de 10 à 13 ont été ajoutés afin de préciser certaines règles lors de l'entretien des parchets ; et pour se prémunir en cas de possibles recours.

M. Michel Chenaux remercie pour ce nouveau règlement mais regrette qu'il n'y ait pas une proposition de nouvelle et meilleure répartition équitable des parchets.

Mme Dévaud note qu'elle en sera du ressort de la prochaine législature.

L'assemblée, par vote à main levée, accepte le règlement relatif aux critères d'attribution des parchets communaux, 4 personnes se sont abstenues de voter.

## **7. Divers**

### **Eoliennes :**

M. le Syndic note que les membres du Conseil communal ont passé, 5, 10 ou même 20 ans à travailler pour la Commune, que tous travaillent à 100% et qu'il a toujours voulu et tenu à respecter ses engagements.

Lors de l'assemblée du 15 mai 2018, M. Luc Jungo avait posé une question sur le projet et il avait été dit que la population serait informée en temps voulu. En fait, il aurait dû être rappelé que les sites éoliens ont été définis par le Conseil d'Etat mais que la population devra se prononcer sur les documents signés par le Conseil communal, soit 1) accord du propriétaire foncier en vue de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (swissgrid) ou 2) Intention de collaboration concernant la

réalisation et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Villorsonnens avec Greenwatt.

M. Phillot donne lecture d'un extrait d'un article de La Liberté datée du 30 mars 2021 dans lequel il est relaté que les éoliennes n'en finissent pas d'alimenter le débat dans le canton. C'est pourquoi, M. Schumacher a posé une question au Conseil d'Etat et la réponse n'apporte pas beaucoup de nouveaux éléments. Et pour cause, les projets n'en sont qu'à un stade embryonnaire. Des études complémentaires devront être effectuées pour calculer la vitesse du vent, le bruit, l'impact sur les oiseaux, l'emplacement, etc. Le nombre de mâts qui pourraient être érigés reste aussi à définir.

Alors pourquoi la commune a-t-elle signé les documents de Greenwatt sans les avoir présentés à la population ? M. Phillot aurait aimé présenter un projet plus abouti et en convient, les documents auraient dû être montrés au fur et à mesure des signatures. Il adresse ses excuses à l'assemblée, laquelle devra se prononcer ultérieurement sur les documents signés par le Conseil communal, soit 1) accord du propriétaire foncier en vue de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (swissgrid) ou 2) Intention de collaboration concernant la réalisation et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Villorsonnens avec Greenwatt.

Interpellé dans le cadre du site éolien et un éventuel conflit d'intérêt, la Préfecture dit clairement que M. Michel Phillot n'avait pas à se récuser, n'étant pas cadre au sein de Groupe E. L'ensemble des documents pourront être transmis aux citoyennes et citoyens qui le demandent.

M. le Syndic, signataire obligatoire avec la secrétaire de tous les documents communaux, réitère ses excuses, rappelant que le Conseil communal prend des décisions ensemble.

M. Charles Phillot : Pourquoi ce flyer adressé à tous les ménages ? Depuis plus de 10 ans, l'industrie travaillant dans l'ombre et le secret arrive à persuader les institutions publiques de signer des lettres d'intention et des accords appelés reprise de l'énergie à prix coûtant.

En 2020, lors des planifications divulguées par la Confédération et le Canton, il s'est soucié du projet et a pu voir le projet d'implantation d'éoliennes de plus de 200 mètres.

Les conséquences de ce projet sont un risque pour la santé des humains, un désastre environnemental pour la faune, les oiseaux et la nature.

Economiquement parlant, le projet est rentable pour Greenwatt et le Groupe E. Le prix garanti au KW sera de 20 ct. Tout le matériel d'installation sera importé de l'étranger, ce qui aura pour conséquence qu'aucune retombée économique, aucune création de place de travail, ne sont à espérer.

6 éoliennes sont prévues au-dessus des Moilles où un captage d'eau est prévu. La construction d'une éolienne, c'est creuser et enterrer plus de 1'000 tonnes de béton et de ferraille.

Une Association a été créée, elle a recueilli les inquiétudes d'un bon nombre d'habitants qui craignent ces implantations, essentiellement à Villarsiviriaux. L'association « Sauvez les forêts du Gibloux » souhaite défendre le patrimoine, la santé des habitants. Le flyer a été fait comme une alerte à la population et sans aucune raison de blâmer le Conseil communal. Il regrette surtout l'attitude de Groupe E qui fait du lobbying et ce, depuis 2008.

Les propos de M. Charles Phillot reçoivent les applaudissements de l'assemblée.

M. Gilbert Crausaz remercie le Conseil communal pour tout le travail accompli et le professionnalisme lors de cette législature. Il comprend les signatures des intentions avec Swissgrid et GroupeE, il regrette le manque de transparence à ce sujet. A titre personnel, il a dû signer une lettre d'intention pour l'installation des panneaux solaires, obligatoire pour toutes les énergies renouvelables.

Outre les dégâts sur la santé humaine, la faune, la flore, ce projet aura un impact désastreux sur les captages de sources prévus aux Moilles, à Villarsiviriaux. 3 mâts sont prévus au-dessus de cette source à 300-500 mètres environ. Pour construire une éolienne, il faut déplacer 2'000 m<sup>3</sup> de terre et couler plus de 700 m<sup>3</sup> de béton armé. La forte probabilité de libération de produits chimiques dans le sol provoquera des effets catastrophiques et irréversibles sur la santé de la population.

Ne laissons pas notre belle commune devenir la poubelle du canton, les générations futures en seront reconnaissantes, sont les propos qui clôturent la prise de parole de M. Crausaz, applaudi.

Mme Jessica Chassot rappelle qu'en acceptant la stratégie énergétique en 2050, la Suisse a décidé de sortir du nucléaire. Le canton de Fribourg fait partie des cantons avec un fort potentiel pour les énergies éoliennes. Un grand travail d'analyses, de recherches a permis de définir les meilleurs sites avec d'excellentes conditions de vents tout en protégeant les milieux naturels, la prise en compte du bâti actuel et l'intérêt des riverains. L'énergie éolienne complète l'énergie hydraulique et solaire. Avant qu'un projet se réalise, les développeurs doivent prouver qu'ils respectent les réglementations pour la protection du paysage, de la nature, de l'environnement et la protection des eaux.

La durée de vie des éoliennes serait de 20 à 25 ans et 85% de leurs matériaux recyclables. Avec les éoliennes, on couvrirait le 7% de la consommation d'énergie électrique et l'importation de l'énergie nucléaire serait diminuée.

Concernant le prix de l'immobilier, celui-ci ne serait pas impacté. Il dépend de la situation, du bruit de la route, des transports publics, des impôts, des intérêts hypothécaires.

Mme Chassot a entendu les propos de l'association « Sauvez les forêts du Gibloux » et se questionne : « Que dois-je croire ? Qui dit la vérité ? » Elle relève que l'association a créé un page facebook, elle souhaite pouvoir y trouver des solutions et non des accusations.

Chaque semaine, elle sensibilise des enfants à l'énergie renouvelable, ou non-renouvelable, et aux économies d'énergie. Elle suggère, au même titre, qu'elle le fait avec les enfants, de réfléchir à la réduction de consommation d'énergie et encourage à toutes et tous à mettre des actions en place.

Avant de remplacer une source d'énergie par une autre, elle propose aussi que chacun se renseigne d'où viennent les composants des éoliennes ou les composants des panneaux solaires.

Elle profite de remercier le Conseil communal pour le travail accompli lors de cette législature.

Les propos de Mme Chassot sont applaudis.

Luca Tenzi : à son avis, les éoliennes ont un impact négatif sur le parc immobilier et l'énergie nucléaire est une solution pour le futur.

Philippe Rolle : observe et se rend compte qu'il est opposé à presque toutes les énergies. Les impacts sont très souvent mauvais mais il ne voit pas de solution idéale.

Antoine Chassot suggère de suivre les propos de M. Charles Phillot.

Dominique Perritaz remercie le Conseil communal pour la clarté de ses propos, mais également ceux de Mme Chassot et M. Charles Phillot. Il faut trouver une solution pour l'avenir.

#### **Routes :**

Mme Micheline Rey suggère de réguler la vitesse sur la route de Fuyens, le 50 km/h n'est pas respecté. M. Fabrice Berset, Conseiller communal, indique que ce tronçon est situé sur la route cantonale. La question de Mme Rey sera posée à la police.

Mme Rey a signalé le mauvais état de la route en direction d'Orsoporcs.

#### **Panneaux solaires :**

M. Christian Chassot demande pourquoi les panneaux solaires ont été posés sur la partie nord du toit chez M. Hayoz.

Mme Etienne répond qu'il s'agit d'une exigence du Service des biens culturels/SBC.

M. Chassot suggère que la commune soutienne les propriétaires, les panneaux solaires au nord n'ont pas de sens.

Mme Nihoul est dans la même situation que M. Hayoz, elle a été fortement déçue.

Mme Etienne informe que pour cette zone de protection, il y a obligation de faire une mise à l'enquête, puis le SBC donne son préavis, les conditions de celui-ci doivent être respectées.

### **Toilettes au cimetière**

Roland Chassot : regrette qu'il n'y ait pas de toilettes au cimetière.

Serge Gambaudo, Président de paroisse, a déjà évoqué ce sujet en assemblée de paroisse. Il y aurait possibilité d'utiliser les fonds baptismaux car ils ne sont plus utilisés. L'ancien évêché était favorable mais le SBC s'y oppose. La salle de paroisse met à disposition des WC.

### **Remerciements**

M. Phillot adresse ses remerciements au personnel communal et plus spécialement au personnel administratif, les concierges, du ressort de son dicastère ; un tout grand merci à ses collègues du Conseil communal et meilleurs vœux au prochain Conseil communal.

M. Fabrice Berset et Mme Francine Etienne remercient, à leur tour, les personnes qui quittent le Conseil communal, pour l'immense travail réalisé lors de cette législature, merci à M. Michel Phillot tout particulièrement. Des cadeaux sont remis, sous des applaudissements nourris.

M. Michel Phillot clôt l'assemblée, il est 22h20.

  
Marie-Claire Mettraux  
Secrétaire communale



  
Patrick Mayor  
Syndic dès le 24 avril 2021